

CONSEIL DE FACULTE

Procès-verbal de la séance du 9 avril 2018

Ordre du jour :

1. Informations du Doyen
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 12/03/2018
3. Renouvellement des Diplômes d'Université et des droits spécifiques 2018/2019
4. Formation IEJ et droits spécifiques 2018/2019
5. Calendrier universitaire 2018/2019
6. Renouvellement de la coopération avec le programme EIUC et budget 2017/2018
7. Divers

Etaient présents :

Membres de droit et invités :

Mme Jeanne-Marie TUFFERY-ANDRIEU, Doyen de la Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion
Mme Bénédicte GIRARD, Vice-Doyen Licence Droit
Mme Elsa DONGOIS, Responsable administrative

Membres élus :

Collège A

Mme Aude BOUVERESSE, Mme Peggy DUCOULOMBIER, M. François DUQUESNE, M. Raphaël ECKERT, M. Christophe GODLEWSKI, Mme Catherine HAGUENAU-MOIZARD, Mme Jocelyne LEBLOIS-HAPPE, M. Etienne MULLER.

Collège B

Mme Catherine BIERENT, M. Nicolas GILLET, M. Patrice HILT, Mme Céline PAUTHIER, Mme Delphine PORCHERON, M. Pierre SCHAEFFER, Mme Christel SIMLER.

Collège des BIATSS

Mme Astrid HATT, M. Nicolas KELLER

Collège des Etudiants

AED/Club AES :

Mme Dorine GERMAIN, M. Stéphane ROESZ, Mme Lina BELHAJ SAIF, M. Anthony CARDINAUX

MédiaDroit :

Mme Louise JUNG, M. Olivier TRARBACH, Mme Salomé GSELL, M. Victor BLANLOEIL, Mme Hortense KROPP,
M. Raphaël LAURAIN, Mme Emmanuelle TRAUZOLLA

UNI :

M. Jean-Philippe JUNG

Personnalités extérieures :

M. Cédric LUTZ-SORG, représentant de M. Christophe DARBOIS, Bâtonnier de l'Ordre des avocats,
M. Daniel SCHEID, représentant de la chambre départementale des notaires du Bas-Rhin,
Mme Marjorie LANG, représentante de M. Thierry GHERA, Président du Tribunal de Grande Instance de
Strasbourg

Avaient donné procuration :

Membres élus :

Collège A

Mme Caroline KLEINER à M. Raphaël ECKERT

Collège B

M. Arnaud DURANTHON à Mme Catherine HAGUENAU-MOIZARD
M. Salim ZEIBAK à Mme Céline PAUTHIER

Collège des BIATSS

Collège des Etudiants

AED/Club AES :

MédiaDroit :

UNI :

Personnalités extérieures

Mme Danièle MAZZEGA, Présidente du Tribunal Administratif de Strasbourg à Maître SCHEID
M. Yvan JEANNERET, représentant de l'Ordre des Experts comptables à M. Cédric LUTZ-SORG

Etaient excusés :

Membres de droit et invités :

Membres élus :

Personnalités extérieures :

Etaient absents :

Membres de droit et invités :

M. Emanuel CASTELLARIN, Directeur de la Fédération de recherche

Mme Sylvie LACAULE, représentante de Mme Martine GEMMERLE, Directrice du SCD

M. Bruno TRESCHER, vice-doyen en charge de la filière AES

Membres élus :

Collège des BIATSS :

Collège des étudiants :

Personnalités extérieures :

Mme Martine CALDEROLI-LOTZ, représentante du Conseil Régional d'Alsace

Mme Sonia KLEISS-STARK, représentante CCI Strasbourg et Bas-Rhin

M. Olivier BITZ, Conseiller communautaire de l'Eurométropole de Strasbourg

Nombre de membres en exercice	40
Nombre de votants, présents ou représentés	37

Madame le Doyen, Jeanne-Marie TUFFERY-ANDRIEU, ouvre la séance à 10h03.

Elle adresse la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil de faculté, énonce les procurations puis aborde l'ordre du jour.

1. Informations du doyen

- *Les prix et les concours*

Madame Catherine BIERENT, chargée de mission AES, énonce les prix remportés par les deux équipes qui ont participé au Tournoi européen de gestion. L'équipe de M2 Droit des affaires a remporté le premier prix Ressources Humaines et l'équipe M1 AES a remporté le 3^e prix en marketing.

Mme Delphine PORCHERON, chargée de mission Licence Droit, informe que la double-maîtrise franco-anglaise dont elle assure la direction, a bénéficié du prix Robertson-Horsington de la Franco-British

Lawyers Society. Ce prix est destiné à encourager les échanges entre le Royaume –Uni et la France et à récompenser, pendant 5 ans, le meilleur étudiant de la double-maîtrise franco-anglaise. Le lauréat sera choisi en fonction de sa réussite aux examens mais aussi selon l'intérêt porté aux relations entre les deux pays.

Madame le Doyen souligne les bénéfices du renforcement des liens entre la Faculté de droit et les professionnels et l'importance des relations internationales pour le rayonnement de la Faculté.

Madame le professeur Peggy DUCOULOMBIER, vice-doyen en charge des relations internationales, présente bilan de la 33ème édition du concours Cassin. Elle rappelle que le concours Cassin est co-organisé par la Fondation René Cassin et la Faculté de droit. Elle remercie les partenaires et notamment l'Ordre des avocats, Mme Isabelle CREPIN, responsable du secrétariat général de la Faculté de droit, Mme Elsa DONGOIS, responsable administrative, tous les étudiants bénévoles ainsi que les enseignants qui ont participé au bon déroulement du concours. Dix pays ont été représentés cette année, 32 équipes ont plaidé et c'est l'équipe de Saint-Etienne qui a gagné. Le concours était présidé par M. Harry ROSELMACK. Le thème de cette 33^e promotion était la protection des lanceurs d'alerte. Elle remercie Mme le Doyen pour le soutien au concours. Madame le Doyen rappelle que le concours Cassin est le concours francophone le plus important portant sur les droits de l'Homme.

- *La cafétéria*

M. le professeur Etienne MULLER, vice-doyen Masters Droit, fait état de l'arrivée à échéance de la convention d'occupation temporaire de la cafétéria. Une information avait déjà été donnée lors de l'Assemblée de faculté. Suite aux évolutions législatives et réglementaires, une procédure de sélection est désormais obligatoire pour toute délivrance d'une autorisation d'occupation temporaire avec une activité commerciale. Cette démarche a été initiée et s'avère plus souple qu'un marché public. La publicité a été diffusée sur le site achatspublics.com et nous avons reçu trois candidatures, celles de l'AED, du CROUS et d'une coopérative existante soutenue par une association étudiante qui se créerait pour l'organisation des évènements. La décision sera rendue le 13 avril.

- *Réunion de présentation de la nouvelle offre de formation*

M. Patrice HILT, vice-doyen relations publiques et insertion professionnelle, rappelle que la nouvelle offre de formation commencera à s'appliquer à partir de la rentrée prochaine. Une présentation du contenu de cette nouvelle offre destinée aux étudiants aura lieu le 10 avril de 14h à 17h dans l'amphithéâtre Carré de Malberg. Une telle présentation avait déjà eu lieu en octobre dernier et l'accréditation du ministère était attendue mais n'est toujours pas parue. Une information par voie d'affichage a été effectuée, des mails ont été envoyés aux étudiants et une information a été déposée sur le site internet de la faculté.

- *Parcoursup*

Madame le Doyen rappelle les critères qui ont été fixés pour l'examen des dossiers :

- les séries du baccalauréat, les notes en français du baccalauréat anticipé et l'appréciation globale du dossier pour l'ensemble des parcours,
- les résultats en mathématiques pour la filière AES uniquement
- les résultats en langue allemande et en langue anglaise pour le parcours droits européens.

M. Jean-Philippe JUNG demande si le nombre d'étudiants extérieurs qui ont candidaté est connu. Madame le Doyen lui répond qu'à ce jour ce nombre n'est pas connu et que, concernant les candidats extérieurs à l'académie, un quota sera fixé par Mme la Rectrice de même que pour les boursiers.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 12/03/2018

- En l'absence de demande de modification, le procès-verbal du 12/03/2018 a été adopté.
Pour : 35
Deux membres ne prennent pas part au vote.

3. Renouvellement des Diplômes d'Université et droits spécifiques 2018/2019

Madame Elsa DONGOIS, responsable administrative, liste les diplômes universitaires (DU) gérés par la Faculté de droit qui sont à renouveler sans modification et avec des tarifs identiques pour l'année universitaire 2018/2019 :

- Le DU Clinique des droits de l'Homme demande des droits spécifiques à hauteur de 350 euros en première année et 150 euros en deuxième année par étudiant.
- Le DU Droit, société et pluralité des religions ne demande pas de droits spécifiques car ce DU bénéficie d'une subvention du ministère de l'Intérieur.
- Le DU Diplôme de Juriste Conseil d'Entreprise demande des droits spécifiques à hauteur de 1000 euros par étudiant.
- Le DU Pollutions et nuisances demande des droits spécifiques à hauteur de 150 euros par étudiant.
- Le DU Terminologie juridique anglaise demande des droits spécifiques à hauteur de 150 euros par étudiant.

Le DU droits européens est supprimé car il devient un parcours de licence Droits européens.

Chaque DU assure son autofinancement grâce aux droits spécifiques et au nombre d'inscrits. Tous répondent à cette exigence excepté le DU Pollutions et Nuisances.

- Les membres du Conseil de faculté se sont prononcés à l'unanimité en faveur du renouvellement des DU et des droits spécifiques.

4. Formation IEJ et droits spécifiques 2018/2019

Madame le professeur Jocelyne LEBLOIS-HAPPE, directrice de l'Institut d'études judiciaires, présente les deux formations proposées : la classe préparatoire aux concours et la préparation spécifique pour l'examen d'entrée au CRFPA.

Les droits spécifiques s'appliquent comme suit :

- IEJ Classe préparatoire aux concours : 800 euros, à l'identique de l'année dernière
- IEJ Préparation à l'examen d'accès au CRFPA : 400 euros, à l'identique de l'année dernière

Pour les étudiants qui sont déjà inscrits à la classe préparatoire aux concours, il est proposé de diviser de moitié le tarif des droits spécifiques pour la préparation à l'examen d'accès au centre régional de formation professionnelle des avocats (CRFPA) :

- IEJ préparation à l'examen d'accès au CRFPA (pour les étudiants déjà inscrits à la classe préparatoire aux concours) : 200 euros

Madame le professeur Jocelyne LEBLOIS-HAPPE est plus particulièrement en charge de la formation de la préparation aux concours. Cette dernière est destinée à préparer les étudiants aux épreuves d'admissibilité des concours à l'E.N.M. (Ecole Nationale de la magistrature), à l'E.N.G. (Ecole nationale des greffes), à l'E.N.S.P. (Ecole Nationale Supérieure de la Police) et à l'E.O.G.N. (Ecole des Officiers de la Gendarmerie Nationale). La promotion comprend entre 25 et 30 étudiants et la formation se déroule de mi-septembre à mi-mai en tenant compte des calendriers des différents concours. La préparation repose sur des séminaires de révision avec un approfondissement des matières programmées dans les différents concours et est en lien avec l'actualité. Des entraînements aux concours font également partie de la formation ainsi que des conférences tout au long de l'année pour l'ouverture d'esprit et une meilleure connaissance des métiers accessibles par ces concours. L'an prochain, la classe carrière judiciaire bénéficiera de salles dédiées.

L'année dernière, sur cinq étudiantes préparées à l'épreuve orale d'admission au concours d'entrée à l'E.N.M., quatre étudiantes ont réussi leur concours.

M. Patrice HILT, directeur adjoint de l'IEJ, est plus particulièrement en charge de la préparation à l'examen d'accès au CRFPA. Il rappelle que la réforme de l'examen est effective depuis cette année et que le concours est devenu national. Les sujets sont nationaux mais les corrections restent assurées au niveau local. Durant l'année universitaire 2017/2018, environ 30 intervenants dispensent 250 heures de séminaires. Toutes les matières à l'examen font l'objet d'un approfondissement des notions importantes et d'une mise à jour. Les cours de méthodologie seront réintroduits et des cours d'entraînement à l'oral seront proposés aux étudiants admissibles. L'examen est prévu début septembre.

Madame le professeur Catherine HAGUENAU-MOIZARD demande combien d'étudiants sont inscrits. M. Patrice HILT lui répond que cette année 393 étudiants sont inscrits à la préparation de l'examen ERAGE, ce qui est supérieur à l'année dernière.

M. le bâtonnier LUTZ-SORG demande si pour pouvoir concourir, le niveau M1 est toujours exigé. Mme le professeur Jocelyne LEBLOIS-HAPPE répond que pour la plupart des concours c'est le cas mais que la quasi-totalité des étudiants détiennent un master 2.

- Les membres du Conseil de faculté se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la formation IEJ et des droits spécifiques 2018/2019.

5. Calendrier universitaire 2018/2019

Madame le Doyen présente le calendrier universitaire 2018/2019 et informe que la zone jaunie sur le calendrier en juillet et août a été calquée sur les périodes de fermeture du bâtiment et n'est pas à prendre en compte. .

Elle demande aux membres du Conseil de faculté si l'un d'entre eux a des observations.

Madame Christel SIMLER trouve que le TD1 du premier semestre commence tardivement. Madame Astrid HATT lui répond que le TD1 a été placé la même semaine que les années précédentes.

- Les membres du Conseil de faculté se sont prononcés à l'unanimité en faveur du calendrier universitaire 2018/2019.

6. Renouvellement de la coopération avec le programme EIUC et budget 2017/2018

Madame Elsa DONGOIS présente le programme Human Rights and Democratisation dirigé par l'EIUC (European Inter-University Center). C'est un programme porté par Madame le professeur Florence BENOIT-ROHMER à l'Université de Strasbourg et qui consiste en un master conjoint auquel participe une quarantaine d'Universités. Pendant le premier semestre, tous les étudiants suivent une formation pluridisciplinaire en Droits de l'Homme à Venise puis lors du second semestre, ils sont répartis dans les universités partenaires en fonction des formations spécifiques. Afin de couvrir les frais, chaque université perçoit une allocation selon le nombre d'étudiants accueillis. Cette année, nous recevons à la Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion 2 étudiants et une allocation de 5600 euros. Cette coopération est à renouveler chaque année.

Madame Isabelle CREPIN, en charge de ce dossier, liste les lignes de dépenses du budget prévisionnel d'après le document transmis aux membres du Conseil de Faculté.

- Les membres du Conseil de faculté se sont prononcés à l'unanimité en faveur du renouvellement de la coopération avec le programme EIUC et le budget 2017/2018.

7. Divers

Madame Elsa DONGOIS fait un point sur les travaux en cours. Les travaux avancent comme prévus et le premier étage aile nord sera libéré en fin de semaine pour que les bureaux des enseignants et du service des masters 2 soient opérationnels lundi prochain. A partir du 16 avril, le 4^e étage aile nord sera fermé pour le changement des fenêtres et à partir du 30 avril, les salles de cours du 3^e et 4^e étages aile sud seront en rénovation également. Les amphithéâtres ne seront plus accessibles à partir du 30 avril. L'accès côté place d'Athènes sera condamné et l'unique accès au bâtiment à cette date et jusqu'en août sera l'accès côté parvis. Une signalétique sera mise en place pour en informer les usagers.

Tous les rattrapages en juin auront lieu dans les amphithéâtres de l'Institut LEBEL et dans l'amphithéâtre Athéna.

Le Conseil de faculté se termine à 10h43.

Le Doyen,

Jeanne-Marie TUFFERY-ANDRIEU

Dates des prochains Conseils de faculté (ajustements possibles)

- 14 mai 2018
- 11 juin 2018